

## DELEGATION DE SIGNATURE

**Le Directeur Général de l'Agence nationale de la recherche,**

*Vu le décret n°2006-963 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant organisation et fonctionnement de l'Agence nationale de la recherche, notamment son article 14 ;*

*Vu le décret du 26 janvier 2012 portant nomination de Madame Pascale BRIAND en tant que directeur général de l'Agence nationale de la recherche ;*

*Vu la note de service du 15 avril 2010 portant nomination de Madame Martine LATARE, en tant que Directeur général adjoint ressources de l'ANR ;*

*Vu la décision du 13 février 2006 portant détachement de Monsieur José ARGUELLES auprès de l'Agence nationale de la recherche ;*

*Vu l'avenant n°4 du 31 juillet 2009 au contrat en date du 1<sup>er</sup> janvier 2007 et portant nomination au poste de responsable budgétaire Madame Stéphanie CARON.*

### Décide :

**Article 1 :** Délégation permanente est donnée à Madame Stéphanie CARON, responsable budgétaire, à l'effet de signer, au nom du directeur général de l'ANR :

- les actes relatifs à l'engagement, à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses imputées sur le budget de gestion et ceux relatifs à l'établissement des titres de recette, dans la limite de 50 000 €.

**Article 2 :** Cette délégation, qui remplace la précédente délégation an date du 3 juin 2010, sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de la recherche et affichée dans les locaux. Elle est applicable à compter du 1<sup>er</sup> février 2012.

**Article 3 :** Madame Martine LATARE, directeur général adjoint ressources de l'Agence nationale de la recherche est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 1<sup>er</sup> février 2012

Le Directeur Général

Pascale BRIAND